

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 février 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 15 février, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Vincent DRUAUX, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laetitia PICARD, Catherine MADORE,

**ABSENTS EXCUSES** : Olivier CHAUMEIL (donne procuration à Catherine MADORE) Patrick LABRUNE, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

<b>TRAVAUX ECOLES</b>
-----------------------

M. le Maire présente les différents devis concernant les contrôles et études nécessaires aux travaux des constructions des écoles maternelle et primaire.

#### **CONTROLE AMIANTE AVANT DEMOLITION**

Devis pour le contrôle amiante avant démolition. Le Devis de l'entreprise Expert IMMO d'un montant de 1270,00 €TTC est le moins disant. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

#### **ETUDE GEOTECHNIQUE**

Devis pour les études géotechniques de conception. Le devis de l'entreprise Alpha BTPouest d'un montant de 5 546,40 €TTC est le moins disant. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

#### **MISSION CONTROLE TECHNIQUE**

Devis pour la mission de contrôle LP+Sei+Hand+AttHand+Viel. Le devis de l'entreprise APAVE d'un montant de 4 675,25 €H.T. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

#### **MISSION C.S.P.S.**

Devis pour la mission coordination sécurité protection santé. Le devis de l'entreprise SOCOTEC d'un montant de 2 270,00 €H.T. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

Lors de la réunion de travaux de ce jour, plusieurs problèmes ont été abordés. Celui du retrait de la cuve à fioul qui doit être anticipé, le retrait est prévu dans un an. Les accès, un seul accès est existant, il est étudié un projet de passerelle à l'arrière de l'école maternelle pour faire une deuxième sortie dans la cour du collège.

Existe-t-il une sonnerie au primaire ? à vérifier.

Protéger les bâtiments du radon qui provient du sol.

Pour le chauffage provisoire il est proposé une chaudière électrique. Facile à mettre en œuvre, elle pourra ensuite servir de chaudière de secours.

La prochaine réunion aura lieu le 29 mars 2018 à 16 h 30.

#### **CONVENTION UTILISATION LOCAUX PRIMAIRE APPARTENANT AU DEPARTEMENT**

Suite à l'achat par le Département de la partie des locaux de l'école primaire, il convient jusqu'à la construction de la nouvelle école de passer une convention d'utilisation des dits locaux. La convention précise les conditions d'utilisation des locaux et la durée qui est de 3 ans. Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer la convention avec le Département.

#### **IMMEUBLE A L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Le bâtiment situé à côté de la mairie est à l'état d'abandon manifeste. La commune a recherché les propriétaires. Soit insolvable ou introuvable il est fort probable que les travaux de remise en état ne seront pas réalisés. Le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure pour cet immeuble.

#### **COMPTEUR D'EAU DES LOGEMENTS LOCATIFS**

M. le Maire présente les devis des travaux pour la mise en place de compteur d'eau pour chaque logement communal. Le montant facturé par le Service des Eaux des 3 rivières pour la pose des compteurs s'élève à 2 485,86 €TTC. A ce montant il convient de rajouter le montant des travaux de raccordement. Le devis le moins disant de l'entreprise MACIEJOWSKI s'élève à la somme totale de 1870,98 €TTC.

Le conseil municipal unanime accepte les devis du Service des Eaux et de l'entreprise MACIEJOWSKI.

#### **COMMUNICATION DES DONNEES DIALEGE A SEHV**

Le SEHV, comme les années précédentes, continue à prendre en charge le coût de l'adhésion au service Di@lège proposé par EDF. Ce service permet d'avoir accès à toutes les données de consommations, tous types d'énergie confondues concernant la mairie. Suite à notre adhésion au service ESP87, il convient d'autoriser la communication de ces données à SEHV.

Le conseil municipal unanime, autorise la communication des données di@lège à SEHV et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

## **MAISON DE SANTE**

Les professionnels de santé sont d'accord pour le regroupement. Il fallait obligatoirement 2 médecins pour pouvoir lancer le projet. Ce type de projet qui doit être porté par la commune, est subventionné à hauteur de 60 %. M. PONTICAUD de l'ARS doit nous recontacter pour l'étude.  
Le conseil municipal unanime donne son accord pour le lancement de ce projet.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018 suite à avancement de grade.

Sont à supprimer :

1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

2 postes d'adjoint technique à temps complet

1 poste d'adjoint technique à temps non complet 18/35<sup>ème</sup>

Sont à créer :

1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

2 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 18/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal unanime accepte la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## **RIFSEEP**

Il convient d'instaurer au sein de la commune un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune.

Ce régime indemnitaire se décompose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Le conseil municipal unanime décide :

- D'instaurer l'IFSE,
- De ne pas instaurer le CIA comme indiqué ci-dessus,
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence inscrits chaque année au budget.

## **BRANCHEMENT EAU PLUVIALE AXA**

L'immeuble AXA reçoit les eaux de pluie provenant de la toiture de l'église, ce qui génère des problèmes d'évacuation et provoque des inondations. Pour éviter ce problème il convient

de modifier l'évacuation de la courette. Axa sollicite une participation à hauteur de 50 % pour ces travaux s'élevant à la somme de 960 €TTC.

Le conseil municipal unanime accepte de participer aux travaux d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment AXA à hauteur de 50 % soit une participation de 480 €TTC.

#### **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE 2018**

Le collège sollicite une subvention pour deux voyages linguistiques, un en Espagne pour 6 élèves de 3<sup>ème</sup> et un en Angleterre pour 14 élèves de 4<sup>ème</sup>. Il est décidé d'attribuer 50 € par élève/an.

#### **VOIRIE COMMUNALE**

Il convient de modifier la longueur de la voirie communale qui s'établi à 15 987 ml, auquel il convient d'intégrer la voirie de Chabanas et du lotissement Frédéric Mistral.

#### **MODIFICATION DU PLU**

Deux zones constructibles, Chez Fougassier et l'Aubeypie nécessitent une modification du PLU.

L'objet de ces modifications concernant les orientations d'aménagement et de programmation et les documents graphiques du règlement afin de permettre l'aménagement des secteurs concernés. Le montant de la prestation de l'architecte pour cette modification s'élève à la somme de 5 460 €TTC. Le coût de la phase optionnelle de consultation (CDPENAF et/ou de la CDNPS) est estimée à 360 €TTC.

Le conseil municipal unanime autorise le maire à prescrire les modifications du PLU concernant les orientations d'aménagement pour les secteurs de Chez Fougassier et de l'Aubeypie et accepte le devis présenté par Mme VILLENEUVE-BERGERON Architecte DPLG

#### **MISE AUX NORMES PARATONNERRE EGLISE**

M. le Maire présente un devis de mise aux normes du paratonnerre de l'église. Le montant de cette mise aux normes s'élève à 7 200 €HT. Le conseil municipal souhaite qu'une autre entreprise soit consultée.

#### **PORTE WC PUBLICS et PORTE ARRIERE DE LA MAIRIE**

Des devis ont été demandés pour la porte des wc publics de la mairie. L'entreprise Esprit Menuiserie est la moins disante pour un montant de 869,00 €H.T.

Pour les portes des wc de la place Adeline et de la porte arrière de la mairie, nous sommes en attente de devis supplémentaires. Le conseil municipal autorise le maire à signer les devis à intervenir et porte son choix sur les devis le moins disants.

#### **DESHERBEUR THERMIQUE**

Le conseil municipal unanime accepte le devis de l'entreprise DOUSSAUD qui propose le matériel le plus léger et facile d'utilisation pour un montant de 2 290,00 €TTC.

#### **DEBROUSSAILLEUSE A BATTERIE ET RECIPROCATEUR**

Le conseil municipal unanime accepte le devis de l'entreprise MICARD qui propose le devis le mieux disant pour la débroussailleuse à batterie et réciproicateur pour un montant de 2858,20 €TTC.

#### **BALLON D'EAU CHAUDE GYMNASSE**

Il convient de remplacer le ballon d'eau chaude du gymnase. Le dimensionnement de ce ballon est à revoir, nous sommes en attente de devis supplémentaires. Le conseil municipal autorise le maire à signer les devis à intervenir et porte son choix sur les devis le moins disants.

#### **CONTRAT DE SOUS-LICENCE DE MARQUE VILLAGES ETAPES**

La marque village étape a été déposée à l'institut national de la propriété industrielle le 6 septembre 2012 par l'Etat. L'Etat a conclu le 9 janvier 2015 un contrat de licence de marque avec la Fédération française des villages étapes. Par ledit contrat l'Etat autorise également la Fédération à conclure des contrats de sous-licence avec les communes qui la composent pour permettre l'utilisation du logo. Ce contrat est signé pour une période de 1 an.

Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer le contrat de sous-licence à intervenir avec la Fédération des villages étapes.

Suite à la réunion Village étape, il est à noter que les campings ne sont plus nécessaires pour être labélisé. La Communauté de communes souhaite abandonner le camping qui représente une charge.

#### **BETON POUR PANNEAU D'INFORMATION**

Suite à consultation, le conseil municipal unanime retient le devis le moins disant de l'entreprise GALLAUD pour un montant de 399,74 €TTC.

## **DIVERS**

- Enneigement : Laëtitia PICARD informe des problèmes de certains secteurs tels que dans le bas château qui ne sont pas déneigés.
- Mairie : les fenêtres de la mairie sont à repeindre par les employés et la zinguerie du pignon présente de fortes infiltrations il faut faire appel à un couvreur.
- Remplacement luminaire : il faudrait étudier le remplacement de l'éclairage de la salle culturelle. 11 projecteurs à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

7 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Catherine MADORE, Olivier CHAUMEIL.

**ABSENTS EXCUSES** : Laëtitia PICARD, Patrick LABRUNE (donne procuration à Catherine MADORE), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### ECOLE :

Le phasage de la construction de l'école a été modifié. Les travaux se feront en 2 phases, d'abord la maternelle et ensuite la primaire. Des Algecos seront installés.

Une réunion a eu lieu avec le département suite à des remarques du collège concernant les nuisances qu'engendre notre projet. En fin de réunion, un accord sur une isolation spécifique avait été trouvé.

Les Algecos et l'isolation phonique représentent un surcout important nécessitant une demande de participation au Conseil Départemental.

Ensuite M. le Maire a reçu un courrier du Département, dont il donne lecture, contestant le projet sur la partie architecturale de création de la cour de récréation générant une nuisance sonore et visuelle, et sur le phasage allongeant la durée d'occupation des locaux actuellement occupés par les primaires.

M. le Maire donne ensuite lecture de la réponse faite au conseil départemental rappelant que les nuisances sont induites par les contraintes dues à leurs propres exigences d'agrandissement, nous imposant la modification de notre projet.

#### VILLA D'ANTONE :

Une rencontre a été organisée sur le site avec l'association ADMV et M. Dussot, malheureusement M. Joudinaud n'était pas présent. Les travaux restauration du socle et du déambulatoire du nymphée vont pouvoir être programmés. Il serait bien de pouvoir acheter le terrain où est situé la « Cabane aux asticots » qui pourrait être consacré à des expositions ouvertes. Il convient de faire la consultation des entreprises rapidement pour que les travaux commencent plus tôt que l'an dernier et que nous soyons en mesure de présenter de nouveaux aménagements pour les journées du patrimoine en septembre prochaine.

M. le Maire présente chapitre par chapitre, le compte de gestion budget principal et fait de même pour le compte de gestion 2017 du budget d'assainissement.

**Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal**

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal.

**Approbation du compte de gestion 2017 du budget assainissement**

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget d'assainissement.

**Approbation du compte administratif 2017 du budget principal**

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT présente au conseil le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2017, les écritures se résument ainsi :

<b><u>Investissement</u></b>		<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses réelles :	3 002 371.79	Dépenses réelles :	979 427.95
Recettes réelles	2 877 166.04	Recettes réelles :	1 172 271.29
Résultat de l'exercice :	- 125 205.75	Résultat de l'exercice :	+ 192 843.34
Résultat reporté :	+ 566 613.19	Résultat reporté :	+ 266 328.80
Résultat cumulé :	+ 441 407.44	Résultat cumulé :	+ 459 172.14

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la commune,
- précise que les résultats seront repris au budget primitif 2018.

**Approbation du compte administratif 2017 du budget assainissement**

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2017, dont les écritures se résument ainsi :

<b>Investissement :</b>		<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses réelles :	61 715.76	Dépenses réelles :	44 478.62
Recettes réelles	764 267.82	Recettes réelles :	90 871.92
Résultat de l'exercice :	+ 702 552.06	Résultat de l'exercice :	+ 46 393.30
Résultat reporté :	+ 40 298.47	Résultat reporté :	00
Résultat cumulé :	+ 742 850.53	Résultat cumulé :	+ 46 393.30



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement de la commune,
- précise que les résultats seront repris au budget primitif 2018.

<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget principal</b>
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire : Excédent de fonctionnement antérieur reporté (Report à nouveau créditeur) Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 266 328,80  + 566 613,19
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017 : Solde d'exécution de l'exercice : Solde d'exécution cumulé :	- 125 205.75 + 441 407.44
Restes à réaliser au 31/12/2017 : Dépenses d'investissement : Recettes d'investissement :  Solde :	- 266 609.28 + 36 324.55 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> - 230 284.73
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2017 : Rappel du solde d'exécution cumulé : Rappel du solde des restes à réaliser :  Besoin de financement total :	+ 441 407.44 - 230 284.73 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> + 211 122.71
Résultat de fonctionnement à affecter : Résultat de l'exercice : Résultat antérieur :  Total à affecter	+ 192 843.34 + 266 328.80 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> + 459 172.14
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	

AFFECTATION :	
1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)	
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)	
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	459 172.14
<b>TOTAL</b>	<u>459 172.14</u>

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget assainissement.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Pour mémoire :</b> Excédent de fonctionnement antérieur reporté (Report à nouveau créditeur) Excédent d'investissement antérieur reporté	00  + 40 298.47
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017 :</b> Solde d'exécution de l'exercice : Solde d'exécution cumulé :	  + 702 552.06 + 742 850.53
<b>Restes à réaliser au 31/12/2017 :</b> Dépenses d'investissement : Recettes d'investissement :	 1 998 195.33 896 959.00
<b>Solde : :</b>	 <u>- 1 101 236.33</u>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2017 :</b> Rappel du solde d'exécution cumulé : Rappel du solde des restes à réaliser :	 + 742 850.53 - 1 101 236.33
<b>Besoin de financement total : :</b>	 <u>- 358 385.80</u>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter :</b> Résultat de l'exercice : Résultat antérieur :	 + 46 393.30 00
<b>Total à affecter :</b>	 <u>+ 46 393.30</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<b>AFFECTATION :</b>	
1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)	46 393.30
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2018)	
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
<b>TOTAL :</b>	<u>46 393.30</u>

### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Sur proposition du Maire,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 établi par les services fiscaux,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- Décide de maintenir les recettes fiscales sans augmentation pour 2018,
- De fixer les taux par application de la variation proportionnelle, ce qui donne les résultats suivants :
- Taxe d'habitation : 9,92
- Taxe foncière (bâti) : 18,60
- Taxe foncière (non bâti) : 46,49

### Subvention aux associations 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2018 les subventions suivantes :

RANDONNEE	168	GRUPE FOLKLORIQUE	177
VOLLEY BALL	97	SHABBL	170
TENNIS	275	COMITE DES FETES	1034
FOOT SUD87	344	CONCILIATEUR JUSTICE	80
AS COLLEGE	216	PREVENTION ROUTIERE	77
USEP	216	ADMV	216
HAND SUD	797	DON DU SANG	164
FNACA	206	AUTOURS ET DETOURS 3	216
FNATH	110	AAPPMA	208

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus,
- précise que les sommes nécessaires seront inscrites à l'article 6574 du BP 2018.

### Budget principal 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2018 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 472 495.23 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 473 377.00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 472 495.23 €	1 472 495.23 €
<b>Section d'investissement</b>	1 473 377.00 €	1 473 377.00 €
<b>TOTAL</b>	2 945 872.23 €	2 945 872.23 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018,

#### Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 472 495.23 €	1 472 495.23 €
<b>Section d'investissement</b>	1 473 377.00 €	1 473 377.00 €
<b>TOTAL</b>	2 945 872.23€	2 945 872.23€

### Budget assainissement 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2018 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 47 263.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 199 914.83 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	47 263.00 €	47 263.00 €
<b>Section d'investissement</b>	2 199 914.83 €	2 199 914.83 €
<b>TOTAL</b>	2 247 177.83 €	2 247 177.83 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif assainissement 2018,

#### Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	47 263.00 €	47 263.00 €
<b>Section d'investissement</b>	2 199 914.83 €	2 199 914.83 €
<b>TOTAL</b>	2 247 177.83 €	2 247 177.83 €

## **AMORTISSEMENT**

- Le fonds de concours pour la réfection de la chaussée de la rue du Collège sur une période de 30 ans à compter de 2018, pour un montant de 6 839,88 €
- Les travaux de branchement d'eaux pluviales la Gare sur une période de 50 ans à compter de 2018, pour un montant de 2 382,00 €
- Les travaux de tout à l'égout avenue de la République sur une période de 50 ans à compter de 2018, pour un montant de 4 968,00 €
- Les travaux de branchement au réseau « Micard sur une période de 50 ans à compter de 2018, pour un montant de 1 348,15 €

Le Conseil Municipal unanime accepte ces amortissements.

## **DEMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CHANTEMIAULE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un habitant sollicitant l'installation d'un éclairage public route de Chantemiaule pour rejoindre son domicile.

Monsieur le Maire déplore l'agressivité de ce courrier.

Il rappelle que le pétitionnaire avait connaissance de l'état des lieux lors du choix du terrain.

Il rappelle également que le remplacement d'une boule par une double crosse sur le dernier lampadaire, ne satisfait toujours par M. et Mme PAULINO ;

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'extension du réseau d'éclairage public destinée à desservir une seule maison.

Le Conseil Municipal, unanime refuse l'extension du réseau d'éclairage public route de Chantemiaule.

## **VITESSE ROUTE DE LA GARE**

M. le Maire donne lecture d'une pétition signée par la plupart des habitants afin de réduire la vitesse de l'avenue de la Gare. Une étude a été confiée à l'ATEC. Pour le moment nous n'avons pas de réponse. Le Département doit refaire cette partie de voirie cette année. Il conviendra de se rapprocher du Département pour étudier ce problème.

Le dossier est confié à Michel SARRE.

Un courrier sera envoyé aux pétitionnaires pour les informer de l'étude menée avec le Département.

## **DENOMINATION DE RUE**

Suite à l'installation des nouveaux panneaux de rue, un habitant a fait un courrier pour contester le nom de la rue Tranchelion qui d'après lui serait Tranchillon.

Des documents anciens indiquent tous « Tranchelion », toutefois administrativement c'est le nom Tranchillon qui est utilisé.

Le conseil unanime choisi de maintenir le nom Tranchillon.

Le panneau sera retiré et remplacé.

## **PANNEAU D'AFFICHAGE**

Les nouveaux panneaux lumineux sont en fonction. Les informations seront gérées au niveau de la mairie ou par Vincent, une formation à l'utilisation doit être prévue début mai.

Il convient de limiter les informations pour une meilleure lisibilité (2 ou 3).

Ces panneaux remplacent les banderoles.

Les affichages sauvages ne seront plus acceptés. En revanche mais que s'il y a de la place, il est offert aux communes de la Communauté de Communes, la possibilité de mettre une annonce sur les panneaux lumineux.

#### **SUBVENTIONS DIVERSES**

Plusieurs demandes de subventions ont été reçues. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes.

#### **ADHESION CDG**

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne nous informe que le Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges Bellegarde a sollicité son adhésion au Centre de Gestion de la Haute-Vienne à titre volontaire.

Conformément aux termes de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, les Collectivités adhérentes peuvent faire valoir, dans un délai de deux mois, leur droit à opposition dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 15 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal unanime, ne souhaite pas s'opposer à la demande d'adhésion volontaire du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges Bellegarde au Centre de Gestion de la Haute-Vienne

#### **SPA**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler l'adhésion à SPA. Pour 2017 la cotisation s'élève à 0,60 €par habitant.

#### **PORTAIL DE LA GENDARMERIE**

Le portail de la gendarmerie est inutilisable et non réparable. M. le Maire confie à Michel SARRE le soin de contacter des entreprises pour faire réaliser des devis de remplacement de ce portail.

#### **SONDAGE ECOLE**

M. le Maire présente les devis complémentaires nécessaires dans le cadre du projet de construction d'une école maternelle et primaire, pour une recherche de la géométrie de la rampe actuelle. Ce devis complémentaire de l'entreprise Alpha BTPouest d'un montant de 972 €TTC.

Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

#### **MISE A DISPOSITION DECHETTERIE**

Monsieur le Maire informe qu'un projet de procès-verbal de mise à disposition des biens a été établi entre la commune de Pierre-Buffière et la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne, en ce qui concerne la déchetterie.

Monsieur le Maire précise que ce bien sera ensuite affecté au SICTOM SUD HAUTE VIENNE qui exerce effectivement la compétence « Ordures Ménagères » en lieu et place de la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition concernant l'emprise foncière occupée par la déchetterie au profit de la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne,
- **APPROUVE** le projet de convention d'affectation de cet équipement au profit du SICTOM SUD HAUTE VIENNE qui exerce la compétence en lieu et place de la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

#### MISE A DISPOSITION STRUCTURE COUVERTE

Monsieur le Maire indique que la commune de Pierre-Buffière est propriétaire de la parcelle située au lieu-dit « L'Aubeypie Sud » à Pierre-Buffière cadastrée Section ZC N° 69 (Partie) sur laquelle la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne va procéder à la couverture de deux courts de tennis.

Il rappelle que la Communauté de communes a obtenu le Permis de construire, référencé PC N° 087 119 17 M 0012 le 5 Mars 2018.

Considérant que « Relèvent de l'intérêt communautaire la construction, la gestion, et l'entretien d'une salle sportive annexe au gymnase communal de Pierre-Buffière ».

Il propose au conseil communautaire d'établir entre la commune de Pierre-Buffière et la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne un procès-verbal de mise à disposition concernant la parcelle d'assiette du projet de tennis couvert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal concernant la mise à disposition au profit de la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne d'une partie de la parcelle cadastrée Section ZC N° 69 appartenant à la commune de Pierre-Buffière pour la construction d'une halle de tennis couvert et d'un club-house,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer ce procès-verbal ainsi que les documents concernant ce dossier.

#### INFORMATION PROJET ABATTAGE ARBRES

M. le Maire informe le conseil municipal d'un projet de coupe d'arbre le long de la Breuilh. Il s'agit d'un espace boisé classé, ce classement n'interdit pas les coupes de bois, mais tout changement d'affectation de ces zones. Le propriétaire est tenu de faire une demande qui sera soumise à l'autorisation du maire, qui peut solliciter l'avis de la DDT.

#### MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

Une proposition a été faite pour une assurance citoyenne qui permettrait une économie d'environ 30 %. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal que les conventions de délégation de compétence A01/AO2 en cours d'exécution au 1<sup>er</sup> septembre 2017, date du Transfert de la compétence « transport », ont été reprises par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les conventions arrivant à échéance fin 2018, de nouvelles conventions vont être soumises à validation de la Commission permanente de la Région.

Pour permettre la rédaction de ces nouvelles conventions les communes doivent délibérer sur le montant des participations familiales.

Considérant que la Commune de Pierre-Bufferrière n'est concernée que par la navette gratuite desservant le RPI de Pierre-Bufferrière/Saint-Hilaire-Bonneval.

Le Conseil Municipal unanime, souhaite que ce principe de gratuité soit maintenu pour la navette desservant le RPI de Pierre-Bufferrière/Saint-Hilaire-Bonneval

## DIVERS

- Véronique informe qu'un dispositif a été mis en place, remplaçant le tarif social de l'énergie : Chèque énergie de 40 à 250 € en fonction des revenus fiscaux. Ce chèque peut être utilisé pour payer des factures d'énergie et pour réaliser des travaux d'isolation. Ces travaux ne peuvent être réalisés que par des artisans certifiés RGE. Toutes les informations sont sur le site [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)
- Marie demande la date de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Elle est fixée au 26 mai.
- Pour la nocturne du slalom en octobre il est demandé s'il y aura de l'éclairage. Non l'éclairage ne sera pas disponible, il convient d'en informer les organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.



## CONSEIL MUNICIPAL

DU

**28 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Catherine MADORE.

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick LABRUNE, Olivier CHAUMEIL (donne procuration à Catherine MADORE), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### A.P.D. TRAVAUX ECOLES

Monsieur le Maire présente l'Avant-projet définitif qui intègre les modifications demandées par les employées et les institutrices et les modifications suivantes :

Suite aux sondages géotechniques réalisés, les conséquences de la nature du sol, non seulement dans le talus mais aussi pour la reprise structurelle du mur sur la rue. Ce qui implique la création d'un lot fondations spéciales pour la reprise du mur et pour les micros pieux nécessaires pour le bâtiment sur pilotis.

Le traitement de protection solaire des grands châssis fixes qui se trouvent plein ouest.

Les modifications et alimentations induites vers les classes provisoires en bungalows.

Le traitement des bruits aériens de la cours par les façades.

Le coût des travaux en phase APD est estimé à 2 149 000.00 €HT, compris fondations spéciales.

Considérant que l'avant-projet définitif est conforme, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet définitif du projet de construction d'un groupe scolaire tel que présenté.

#### MODIFICATIONS N° 1 et N° 2 du PLU

Le dossier est en cours de réalisation, les modifications même minimales sont soumises à étude de l'autorité environnementale, pour vérifier qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement. Le délai de réponse de l'autorité environnementale est de 2 mois.

Dès la réponse de l'autorité environnementale il faudra prévoir une réunion avec la DDT et ensuite lancer l'enquête publique (1mois).

## Mise en place RGPD

Dans le cadre de la mise en place de la conformité RGPD, Marie présente les offres reçues. L'offre de THEMIS qui propose une offre à 550 €HT pour la mise en conformité et 325 €HT annuel pour suivi, assistance et bilan. L'offre d'Exème action qui propose une offre 1250 €HT pour la mise en conformité et 1000€HT annuel pour le suivi. Les deux offres ont été contrôlées par le CDG87 et par l'ADM87 et sont fiables techniquement.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, choisi l'offre du Cabinet THEMIS telle que présentée, économiquement la plus avantageuse.

## PORTE WC

Il convient de remplacer la porte des wc des vestiaires du stade, ainsi que la porte des wc publics derrière l'office de tourisme. Il manque un devis pour la porte des wc du stade et nous attendons toujours les devis pour les portes des wc derrière l'office de tourisme.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au départ de Daniel BARGET, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre à jour le tableau des effectifs, afin de prévoir le recrutement du futur responsable des services techniques :

En créant :

- 1 poste d'agent de maitrise
- 1 poste d'agent de maitrise principal

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De créer au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- 1 poste d'agent de maitrise
- 1 poste d'agent de maitrise principal

- Approuve le tableau des effectifs au comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1 poste à 35h	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à 35h 1 poste à 18h/35ème	Dont 2 créés au 1er/07/2018 Poste créé au 1 <sup>er</sup> /07/2018

<b>Adjoint technique</b>	<b>5 postes à 35h</b> <b>1 poste à 18h00/35</b> <b>1 poste à 17h30/35</b>	<b>Dont 2 supprimés au 30/06/2018</b>  <b>Poste supprimé au 30/06/2018</b>
<b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b>		
<b>ATSEM</b>	<b>1 poste à 35h</b>	
<b>ATSEM principal de 1<sup>er</sup> classe</b>	<b>1 poste à 35h</b>	
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
<b>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 postes à 35h</b>	<b>Dont 1 supprimé au 30/06/2018</b>
<b>Rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe</b>	<b>1 poste à 35 h</b>	<b>Poste créé au 1er/07/2018</b>
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>		
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>1 poste à 35 h</b>	
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>3 postes à 35h</b>	

## DIVERS

- Affaire Paulino : les éléments en notre possession sur cette affaire ont été transmises à notre assistance juridique pour la rédaction du mémoire à retourner au Tribunal Administratif.
- Halle sportive : l'ouverture des plis est prévue le 11 juillet
- Eclairage de Chabanas : choix à faire sur les éclairages les moins chers – avant de fixer définitivement le choix du matériel il faut faire une étude d'éclairage – Laétitia est chargée de suivre ce dossier.
- Dimanche lors du vide grenier le disjoncteur de la salle culturelle est tombé en panne. Compte tenu de la fréquentation de la salle, l'Entreprise Marbouty a été mandaté pour réaliser les travaux de remplacement du disjoncteur qui a été réalisé aujourd'hui même.
- Pour la MSP on rencontre un problème de compétence, le dossier est de la compétence de la Communauté de Communes.
- Eclairage public : plusieurs possibilités sont envisageables pour réaliser des économies d'énergies au niveau de l'éclairage public. L'abaissement de la puissance à certaines heures et le remplacement des lampes obsolètes. Il apparaît que le remplacement des lampes coûte plus cher que le remplacement des lanternes. Le Conseil Municipal souhaite que la commune s'engage dans la démarche de remplacement des lanternes obsolètes et que soit réalisée une étude complète pour le phasage des travaux.
- Problème des pigeons : une solution semble fonctionner, la construction d'un pigeonnier contraceptif.
- Section foot sud : la section foot propose un service civique pour l'an prochain.
- Le 31<sup>ème</sup> JMI va paraître le 9 juillet – le 32<sup>ème</sup> est prévu en octobre.
- La consultation pour les travaux de la Villa d'Antone a été faite la réception des offres est prévue le 19 juillet – La réunion de la commission d'appel d'offres le 20 juillet avec la Trésorière et la DRAC ;

- Le cabanon de l'école doit être déplacé et ne sera plus utilisé. Le foot en aurait l'utilité. Le conseil municipal accepte que le cabanon soit mis à disposition du foot.
- Station d'épuration : il convient de signer le sous seing pour l'achat du terrain de Damien Beaugerie. Le bornage est impératif. Les exigences de Damien portent sur le branchement de la ferme qui sera pris en compte par la commune. Plusieurs points sont à préciser et seront inscrits au sous seing à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

7 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Catherine MADORE, Olivier CHAUMEIL.

**ABSENTS EXCUSES** : Laëtitia PICARD, Patrick LABRUNE (donne procuration à Catherine MADORE), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### PORTAIL DE LA GENDARMERIE

Après consultation, M. le Maire présente les devis concernant le remplacement du portail de la gendarmerie.

Deux devis ont été reçus :

- l'entreprise Jouandou – fourniture et pose d'un portail : 2 717 €HT
- l'entreprise A.P.C. – fourniture et pose d'un portail : 2 735 €HT

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte le devis le mieux disant de l'entreprise Jouandou et Cie d'un montant de 2717 €HT pour le remplacement du portail manuel.

#### TRAVAUX APPARTEMENTA LOGEMENT LA GARE

M. le Maire indique qu'après étude, pour une réfection complète de l'appartement estimée à la somme globale de 173 000 €, les subventions sont très faibles 20 000 €

Le retrait de l'ancienne chaudière et l'isolation des combles pourra être faite en régie, par les employés communaux.

Pour ce qui est des travaux, sont retenus les lots électricité, chauffage, VMC et sanitaire.

Les devis les mieux disant de l'entreprise TOURNIEROUX sont retenus pour un montant total de 13 244,87 €HT (Electricité 6 202,00 €HT, Chauffage 3 144,00 E HT, VMC 898,25 €HT et Sanitaires 3 000,62 €HT).

Michel SARRE est chargé de contacter l'entreprise pour programmer les travaux.

### **PLAN D'ADRESSAGE**

M. le Maire présente le devis de la poste concernant le plan d'adressage. Pour Pierre-Buffière le devis d'aide à la dénomination et numérotation des voies de la commune s'élève à la somme de 3 564,00 € TTC. L'intérêt d'un plan d'adressage de qualité permet : la rapidité d'intervention des services d'urgence, l'efficacité de l'acheminement du courrier, une optimisation des services et déploiement des réseaux, la navigation (GPS).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte le devis de la poste d'un montant de 3 564 € TTC pour l'aide à la dénomination et la numérotation des voies de la commune et sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental. Une demande d'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'accord de la subvention sera faite.

### **CONVENTION DGFIP**

La Commune a la possibilité d'effectuer un travail de mise à jour dans le cadre de la fiabilisation et l'optimisation des bases de fiscalité locale. Pour permettre de répondre à cette demande, la Direction Générale des Finances Publiques propose de mettre en place une démarche partenariale s'inscrivant dans un cadre juridique légal.

La convention de partenariat de vérification sélective des locaux fixe les actions à mener. Dans un premier temps les critères de sélection retenus pour la VSL seront les locaux d'habitation classés en catégorie de 7 à 8 et les locaux d'habitation codifiés EP.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte le contrat de vérification sélective des locaux (VLS) avec la Direction Départemental des Finances Publiques de la Haute-Vienne tel que présenté.

### **SUBVENTION ETAT ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire. Il précise que l'enveloppe budgétaire de cette opération a été estimée à 2 545 102,30 € TTC. Pour permettre à la commune la réalisation d'un tel projet, il convient de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux maximum au titre de la dotation au soutien à l'investissement public local 2018.

Après délibération, le conseil municipal unanime, sollicite auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum au titre de de la dotation au soutien à l'investissement public local 2018, dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire.

## **SUBVENTION TRAIL DE LA VOIE ROMAINE ET ATHLETISME**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2018 une subvention aux associations suivantes :

- Athlétisme 770 €
- Trail de la voie Romaine 400 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.

## **LAVERIE AUTOMATIQUE**

M. le Maire présente une demande faite par le Directeur de Super U sollicitant la possibilité d'implantation d'un kiosque laverie sur la commune. Ce projet pourrait s'installer au niveau du parking du gymnase. Il reste à voir comment formaliser les autorisations de voirie. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à un tel projet mais il serait bien d'attendre de voir la convention qui sera passée avec la commune de St Germain les Belles.

## **PARTICIPATION MESCHERS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la participation financière de la commune de résidence des enfants aux séjours à Meschers fait partie des conditions d'éligibilité à l'aide du Département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'accorder pour l'année 2018 une participation de 50 € par enfant de la Commune participant à un séjour de vacances organisé au Centre Départemental de Vacances centre Adrien Roche de Meschers.

## **PLAN DE FORMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la saisine du comité technique concernant le plan de formation, les représentants du personnel et des collectivités ont émis un avis favorable au projet lors de la réunion du 3 avril 2018.

Le Conseil Municipal unanime accepte l'avis favorable des deux collègues du comité technique en date du 3 avril 2018.

## **LITIGE PAULINO**

Suite à la décision de refus d'installation d'un lampadaire supplémentaire pour éclairer jusqu'au domicile de M. et Mme Paulino, ils ont déposé une requête auprès du tribunal administratif. Il convient de savoir si on prend une défense ou non.

M. et Mme Paulino font un exposé des faits. Leur première demande concernant l'écoulement des eaux pluviales devant leur entrée a été satisfaite, celle concernant les arbres de la parcelle voisine, le propriétaire a fait le nécessaire. Seul l'éclairage n'a pas été satisfait. La requête au

final ne semble porter que sur une demande de retrait de la délibération prise, refusant l'extension d'éclairage public.

Dans un premier temps, il ne semble pas nécessaire d'avoir recours à un avocat, on va se renseigner mieux sur ce dossier et si besoin on prendra un avocat.

### **PEINTURE DES VOLETS DE LA MAIRIE**

Lors du remplacement des huisseries de la mairie, les volets avaient été repeints. Compte tenu de la spécificité des volets, une technique de bain de peinture avait été utilisé. Il serait bien de faire refaire un devis pour faire un choix de technique.

### **CONVENTION DE PRET DE MATERIEL**

M. le Maire présente la convention fixant les conditions de prêt de matériel pour l'entretien des stades engazonnés à signer avec la commune d'Aureil, pour une mise à disposition de la sableuse entre le 25 mai et le 8 juin. Pour ce prêt la participation de la commune de Pierre-Bufferière s'élève à la somme de 250 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention telle que présentée.

### **LUMINAIRE SALLE CULTURELLE**

Un projet de remplacement des luminaires de la salle Culturelle a été étudié. Laëtitia a sollicité l'entreprise Citelum, pour savoir ce qu'il est possible de faire. Les devis proposés pour des éclairages led se situent entre 1400 € et 2600 € selon les luminaires.

### **FONDS DE CONCOURS COUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS**

Mr le Maire présente le projet de convention pour le versement d'un fonds de concours par la Commune de Pierre-Bufferière à la Communauté de Communes dans le cadre de la couverture des terrains de tennis. Cette convention fixe les modalités de calcul et de versement du montant du Fonds de Concours dû par la commune qui s'élève à la somme totale de 80 665 € en deux versements (50 % à la date de commencement des travaux et le solde sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération).

M ; le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention telle que présentée. de Pierre-Bufferière au profit de la Communauté de Communes Briançonnais Haute-Vienne d'un montant total de 80 665 €

### **VILLA D'ANTONE**

La visite des lieux a été faite par la DRAC qui a pu apprécier le travail réalisé. La programmation de travaux 2018 doit être lancée. L'architecte va faire parvenir le DCE pour consultation. Cette programmation portera sur le secteur du bassin par cristallisation des élévations et des arases et sur les déblaiements à l'intérieur des maçonneries, consolidation, reprise et cristallisation des parements intérieurs et extérieurs.



Le conseil municipal unanime autorise le Maire à lancer la consultation pour les travaux 2018 de la Villa d'Antone.

### **RECRUTEMENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'au terme de l'article 3 alinéa, 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

La Collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (absence d'un agent, surcharge de travail en période estivale pour l'entretien des espaces verts et autres travaux imprévus) et M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents non titulaires pour exercer des fonctions de :

- Agent d'entretien polyvalent
- Agent d'accueil

Dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels.

### **DIVERS**

- Remerciement de la FNATH pour la subvention 2018.
- Pour la MSP on rencontre un problème de compétence, le dossier est de la compétence de la Communauté de Communes.
- Station d'épuration, le permis de construire a enfin été délivré. Le permis doit être affiché sur le terrain. Fin de semaine prochaine, les plans définitifs permettront de faire l'acte d'achat du terrain nécessaire. Les travaux commenceront par le bassin d'orage, car le terrain destiné au traitement ne pourra pas être disponible avant septembre. Il conviendra de mettre une clause pour commencement des travaux début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Catherine MADORE.

**ABSENTS EXCUSES** : Vincent DRUAUX (donne procuration à Stéphane PATIER), Patrick LABRUNE, Olivier CHAUMEIL, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

<b>EMPRUNTS – TRAVAUX STATION D'EPURATION</b>
---

Dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration, il convient de mettre en place un prêt de financement des travaux sur 25 ou 30 ans d'un montant de 294 000 € un prêt à court-terme de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest en attente de la récupération de la TVA d'un montant de 365 000 € et une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie.

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif de ces emprunts.

Il préconise de souscrire des emprunts essentiellement à taux fixe pour une gestion plus responsable.

#### **Emprunt 294 000 €**

Le Conseil Municipal, unanime :

Autorise le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre Ouest un emprunt de 294 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 2,11 %

Périodicité : trimestrielle

Echéance : constante

#### **Emprunte à court terme de 365 000 €**

Le Conseil Municipal unanime :

Autorise le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre Ouest un Emprunt à court-terme de trésorerie d'un montant de 365 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 24 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.711 %

Paiement des intérêts à l'échéance

Frais de dossier : 0.10 % soit 785 € prélevé à la date de mise en place (débit d'office)

Commission d'engagement : 0,10 % soit 785 € prélevé à la date de mise en place (débit d'office)

Garantie : délibération du Conseil Municipal

Documents à présenter : justificatifs des subventions attendues

Condition de mise en place : Réserve des fonds avant le 31/12/2018 et sous réserve de l'accord de notre comité des crédits.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal unanime :

Autorise le Maire à recourir à une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins éventuels de trésorerie dans le cadre des travaux de la Station d'épuration.

M. le Maire informe que le sous-seing doit être signé demain, 6 décembre 2018 avec Damien BEAUGERIE. Il devient urgent que la Commune soit propriétaire des terrains destinés à la station d'épuration.

### **TRAVAUX ECOLES**

M. le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour les travaux des écoles. Plusieurs lots ne sont pas attribués car les offres étaient incohérentes, ou surestimée. Pour le lot 8 il n'y avait pas d'offre.

Une nouvelle consultation est en cours.

### **INVESTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2019, les dépenses d'investissement suivantes :

#### **Budget Principal :**

Montant des dépenses réelles : 988 286,45 € soit ¼ 247 071,61 € à répartir comme suit :

Chapitre 20 : 20 000,00 €

Chapitre 21 : 50 000,00 €

Chapitre 23 : 177 071,61 €

#### **Budget Assainissement :**

Montant des dépenses réelles : 145 535,50 € soit ¼ 36 383,87 € à répartir comme suit :

Chapitre 21 : 12 000,00 €

Chapitre 23 : 24 383,87 €

### **MAISON CERVELLO (Agence Franco-Britannique)**

Pour permettre l'acquisition de ce bâtiment, il convient de déterminer un projet, le simple fait de vouloir contenir et éliminer la mэрule ne suffit pas.

Le Conseil Municipal opte pour la remise en état pour la création de logements locatifs.

## **ACCESSIBILITE GENDARMERIE**

M. le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour la mise en accessibilité de la Gendarmerie.

- SARL Astier : 7300 €HT
- DD P'TITS TRAVAUX : 10 926 €HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par la SARL ASTIER d'un montant de 7300,00 €H.T.

Donne pouvoir au Maire de signer le devis à intervenir une fois toutes les formalités de déclaration de travaux accomplies.

## **CONTRAT GROUPE DU PERSONNEL**

M. le Maire donne lecture du courrier du Centre Départemental de Gestion concernant la renégociation des conditions du contrat avec la compagnie d'assurance AM TRUST gestionnaire en groupement avec les assurances COLLECTEAM et YVELIN suite à leur décision de résilier à titre conservatoire les contrats d'assurance statutaire garantissant les agents CNRACL et IRCANTEC.

A la suite de cette négociation, les nouveaux taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont :

### Pour les agents affiliés à la CNRACL

- 6,05 % sur la couverture en « tout risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 5,30 % actuellement

### Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

- 1,35 % sur la couverture en « tout risques » avec une franchise de 10 jours par arrêté sur la maladie ordinaire, contre 1,15 % actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte les avenants aux contrats d'assurance statutaire modifiant les taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que susmentionnés.
- Autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

## **AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG – ADHESION ATEC**

Dans le cadre du projet de réalisation d'aménagement pour améliorer la sécurité des riverains et des usagers dans la traversée du bourg, une réunion a été organisée avec M. Panteix de l'ATEC. Pour pouvoir confier ce dossier aux services de l'ATEC il convient d'adhérer au volet Voirie-infrastructure.

CONSIDERANT l'intérêt de l'assistance qui serait apportée par cette agence dans le domaine de la voirie, pour les études et la réalisation des projets communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'agence pour le volet voirie – infrastructure.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE**

Dans le cadre des investissements engagés (Plan d'adressage, portail gendarmerie, ordinateur mairie, portes mairie...)

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

**Budget Principal :**

Diminution de crédit

Art. 2041512 - 42 877 €

Augmentation de crédit

Art. 2135 + 7 445 €

Art. 2152 + 960 €

Art. 2158 + 1 760 €

Art. 2183 + 2 040 €

Art. 21538 + 26 916 €

Art. 21578 + 3 756 €

Dans le cadre des travaux en régie :

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

**Budget Principal :**

Investissement

Diminution de crédit

Chapitre 23 - Art. 2313 : - 2015,00 €

Augmentation de crédit

Chapitre 040 - Art 2135 : + 2015 €

Fonctionnement

Diminution de crédit

Chapitre 75 - Art. 752 : - 2015,00 €

Augmentation de crédit

Chapitre 042 - Art 722 : + 2015 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modifications de crédits comme indiqués ci-dessus

<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VILLA D'ANTONE</b>
---

**Travaux végétalisation bassin :**

Dans le cadre de la mise en valeur du site de la Villa d'Antone, il convient de procéder à des travaux supplémentaires au niveau du groupe D pour la végétalisation de l'ensemble du bassin. Pour ces travaux le devis présenté par l'entreprise ARSATIS s'élève à la somme de 1373,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte l'offre présentée par l'entreprise ARSATIS pour les travaux supplémentaires.

**Travaux de mise à jour des relevés cartographiques :**

Dans le cadre de la mise en valeur du site de la Villa d'Antone, il convient de réaliser une mise à jour des relevés des structures archéologiques mises au jour depuis 2015 et des aménagements de circulation. Les relevés concernent la moitié sud des vestiges dégagés et plus particulièrement la partie est.

Suite à consultation, l'architecte propose de retenir l'offre du Cabinet EVEHA pour un montant de 2 016,00 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte l'offre présentée par le cabinet EVEHA pour la prestation de topographie.

**Renouvellement convention de mandat :**

M. le Maire propose de renouveler la convention triennale de mandat à l'Association Dupuytren Mémoire Vivante pour la réalisation des opérations liées à l'entretien et la valorisation des

vestiges de la Villa d'Antone au nom et pour le compte de la Commune. Les conditions d'exercices de ce mandat seront fixées conformément à la convention ci-annexée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de mandat pour la restauration de la villa d'Antone et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

### **REPOS DOMINICAL**

Tous les ans le magasin d'usine sollicite auprès de la préfecture l'ouverture des dimanches précédents les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser les commerces de détail à déroger au repos dominical sur sa commune jusqu'à 12 dimanches par an sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture du dimanche précédent Noël et du dimanche précédent le 1<sup>er</sup> janvier.

### **TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Département fixant le tarif du repas à la cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui est fixé à 3 € 50. L'ensemble du conseil municipal souhaite qu'un courrier soit fait au Conseil Départemental et qu'il soit publié. Une information aux parents doit être faite pour les informer de cette augmentation très importante.

Après délibération, le conseil municipal unanime fixe les tarifs de cantine comme suit :

<b>Cantine</b> – prix du repas	<b>3,50 €</b>
<b>Cantine enfants hors RPI</b> * – prix du repas	<b>5,00 €</b>

\* enfant inscrit à compter de septembre 2010

Monsieur le Maire précise que les employés sont souvent sollicités pour faire les contrôles des branchements à l'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal unanime fixe le tarif d'un contrôle de raccordement à l'assainissement collectif à la somme de 12 €

### **CONTRAT « ALLO PETIT VIDANGEUR »**

M. le Maire présente le contrat d'entretien du dessableur pour la station d'épuration présenté par l'entreprise « Allo le Petit Vidangeur ». Ce contrat est annuel pour 2 interventions par an. Le prix HT par intervention est de 420 €

Le Conseil Municipal unanime, accepte le contrat d'entretien du dessableur tel que présenté par l'entreprise « Allo le Petit Vidangeur » et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir

### **PROJET LAVERIE AUTOMATIQUE**

Monsieur le maire a rencontré M. DOUGE directeur du super U de Châteauneuf la Forêt représentant la Société SARL EMMA WASH serait intéressé par l'installation d'une laverie automatique sur la Commune. Cette installation pourrait se faire sur le côté du parking du gymnase à l'arrière de l'arrêt de bus. Cette laverie représente 7 m<sup>2</sup> qui seront soumis à la

redevance d'occupation du domaine public. L'ensemble des frais de raccordement, d'installation et d'entretien sont pris charge par le Sarl EMMA WASH.

Une convention sera établie entre la Commune et la Sarl EMMA WASH.

#### **Installation de caméras de surveillance**

Il y a eu une recrudescence des cambriolages sur la commune ces derniers mois. Il va falloir envisager la pose de caméra de surveillance sur les accès au bourg. Il convient d'étudier le coût de telles installations et les subventions éventuelles.

#### **Halle aux sports**

Ces travaux ont pris du retard. L'appel d'offres infructueux a été relancé. La halle aux sports de Pierre-Buffière devrait voir le jour en août 2019.

#### **Maison médicale**

Le projet avance, il reste à trouver un terrain qui convienne. Le terrain idéal aurait été celui situé chez les Sarre, mais ils ne veulent pas.

Il y a un terrain disponible en dessous des HLM. Il n'est situé à l'écart et n'est pas très accessible.

#### **Recrutements**

Pour remplacer Daniel, il a été recruté Francelin FISNOT, d'un contact agréable, qui a d'ores et déjà démontré ses qualités d'organisation, d'efficacité dans le management des agents et l'exécution des tâches.

Aurélien part au 31 décembre, il a été recruté par le Département. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Ces mobilités ont pour conséquences qu'aucun des agents de la commune n'est titulaire du permis poids lourds.

C'est pourquoi, il est envisagé de remplacer le camion qui nécessite le permis poids lourds, par un camion un peu plus petit pour qu'il puisse être conduit par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

**29 août 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 29 août, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Olivier CHAUMEIL.

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick LABRUNE, Catherine MADORE (donne procuration à Olivier CHAUMEIL), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Vincent DRUAUX a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### Villa d'Antone

Véronique LAGRANGE présente l'analyse des offres qui a eu lieu le 20 juillet 2018 suite à consultation pour les travaux de protection et mise en valeur de la villa d'Antone. Il y a peu de différence de prix entre les deux offres. Après étude, l'offre de l'entreprise ARSATIS est classée première pour un montant de base de 33 539,23 €H.T.

Pour ces travaux l'avenant n° 1 concerne la tranche conditionnelle 4 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet de viser le coût prévisionnel de la tranche n° 3 de travaux et de fixer le montant définitif de rémunération de la tranche conditionnelle 4, s'élève à 4559,80 €HT.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Les travaux sont suivis de près par la DRAC qui a visité le site, les travaux de l'association et l'implication de la commune ont été particulièrement appréciés.

M. Roulet œuvre pour obtenir un panneau indicatif sur l'A20 auprès de la Dirco.

#### BORNAGE TERRAIN BEAUGERIE

Le Maire présente les devis concernant l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la nouvelle station d'épuration. Le devis le plus avantageux est celui du cabinet LEHMAN d'un montant de 1900 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis du cabinet LEHMAN.



Les travaux devront commencer en octobre, les filtres roseaux doivent être fait avant l'hiver.

### **Dégâts des eaux Mairie**

Il y a des infiltrations au niveau de la corniche en pierre de la Mairie. Il y a des dégâts au niveau de la salle d'attente du 1<sup>er</sup> étage, de la pièce contiguë et au 2<sup>ème</sup> dans le local d'ADMV. Les enduits ont été retirés pour permettre aux murs de sécher.

Avant de pouvoir entreprendre les travaux de remise en état intérieur, il convient de refaire les chéneaux de la corniche pour assurer l'étanchéité. Un devis a été réalisé par l'entreprise Blanchon, M. le Maire propose de consulter également une autre entreprise telle qu'Arsatis.

### **Porte WC**

Les devis reçus pour le remplacement des portes des wc de l'office de tourisme et des vestiaires du foot sont très chers. Les portes proposées sont en bois exotique brut, ou en acier et les devis sont difficiles à comparer.

Il est décidé de reporter la décision et de faire établir des devis de portes en PVC.

### **Transports scolaires**

Suite au transfert de la compétence transport à la Région, il convient de signer une convention pour l'organisation des transports scolaires sur le RPI.

Le Conseil Municipal unanime autorise son Maire à signer la convention à intervenir.

### **Logement tri postal**

Trouver un locataire pour le logement au-dessus du tri postal s'est avéré difficile. La question du loyer un peu cher se pose. M. le Maire informe que la salle de bain vient d'être refaite, l'isolation sera faite dans les prochaines semaines, ce logement est en très bon état.

Pour ce qui est des charges, elles sont certes élevées mais concernent les frais de chauffage, lors de la régularisation annuelle, pour le locataire il est plus aisé de recevoir un remboursement que de prévoir une somme supplémentaire.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas changer le montant du loyer, ni celui des charges.

### **Affaire Paulino**

M. et Mme Paulino ont sollicité un rendez-vous. En effet suite à leur action au tribunal administratif contre la commune, le mémoire déposé par l'avocat de la commune prévoyait 2000 € de frais.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'avocat de la commune nous informant que les époux PAULINO ont fait parvenir un mémoire en désistement au tribunal administratif. Il convient de décider de la demande ou non de paiement au titre des frais irrépétibles à l'encontre des époux PAULINO.

Le Conseil Municipal, souhaite que soit demandé le remboursement des frais engagés par la commune et l'assurance.

## DIVERS

- **Foot** il convient de remplacer les supports de filet des buts, qui ne sont plus aux normes. Les devis s'élèvent au minimum à la somme de 658 € pour les 2 supports. Une demande de devis sera faite auprès d'un ferronnier pour voir si c'est moins cher. Le Club demande s'il était possible de leur fournir la peinture pour repeindre les buts.
- **Ecole** : avec les échafaudages « c'est la pagaille ». Heureusement il y a une très bonne entente entre les enseignants de l'école et du collège. Un problème va se poser pour la garderie car l'accès va se faire par la rue Jean Paul Sarre, il va falloir réfléchir à une solution pour la sécurité des enfants.
- **Mur de soutènement rue des Clous** : les travaux peuvent être confiés à l'association des Chemins Jacquaire qui est une association pour l'insertion des personnes en difficulté. Cette association avait réalisé le mur du chemin du Pont Romain et avait fait du très bon travail. Le devis avec le choix de la variante de maçonnerie en pierre hourdées s'élève à la somme de 5796,05 €H.T. A ce devis s'ajoutent la Cotisation forfaitaire de 10 € et 8,40 € de frais de repas par jour et par employés. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
- **Routes** : après renseignement auprès des services de l'équipement de St Germain les Belles, la déviation sur la RD 420 sera mise en place uniquement lorsque les travaux de l'A20 seront terminés.
- **Halle aux sports** : les marchés sont infructueux. Un nouvel appel d'offres va être fait en allotissant en 3 lots.
- **Téléphone** : il y a eu beaucoup de personnes en dérangement téléphonique. Michel SARRE a contacté les services d'Orange, un courrier a été fait pour qu'ils interviennent sur l'ensemble des lignes.
- **Coupures d'électricité** : David signale qu'il y a toujours des coupures de courant sur le secteur gare dès qu'il y a du vent ou de l'orage.
- **Repas des aînés** : il est fixé au 15 décembre, il va falloir consulter des traiteurs. Pour les colis Vincent s'en occupe, comme pour l'an dernier ils seront mis à disposition des personnes qui auront choisi le colis au lieu du repas.
- **Vœux du maire** : ils sont fixés au 5 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2018

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Catherine MADORE.

**ABSENTS EXCUSES** : Vincent DRUAUX (donne procuration à Stéphane PATIER), Patrick LABRUNE, Olivier CHAUMEIL, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

<b>EMPRUNTS – TRAVAUX STATION D'EPURATION</b>
---

Dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration, il convient de mettre en place un prêt de financement des travaux sur 25 ou 30 ans d'un montant de 294 000 € un prêt à court-terme de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest en attente de la récupération de la TVA d'un montant de 365 000 € et une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie.

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif de ces emprunts.

Il préconise de souscrire des emprunts essentiellement à taux fixe pour une gestion plus responsable.

#### **Emprunt 294 000 €**

Le Conseil Municipal, unanime :

Autorise le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre Ouest un emprunt de 294 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 2,11 %

Périodicité : trimestrielle

Echéance : constante

#### **Emprunte à court terme de 365 000 €**

Le Conseil Municipal unanime :

Autorise le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre Ouest un Emprunt à court-terme de trésorerie d'un montant de 365 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 24 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.711 %

Paieiment des intérêts à l'échéance

Frais de dossier : 0.10 % soit 785 €prélevé à la date de mise en place (débit d'office)

Commission d'engagement : 0,10 % soit 785 €prélevé à la date de mise en place (débit d'office)

Garantie : délibération du Conseil Municipal

Documents à présenter : justificatifs des subventions attendues

Condition de mise en place : Réserve des fonds avant le 31/12/2018 et sous réserve de l'accord de notre comité des crédits.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal unanime :

Autorise le Maire à recourir à une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins éventuels de trésorerie dans le cadre des travaux de la Station d'épuration.

M. le Maire informe que le sous-seing doit être signé demain, 6 décembre 2018 avec Damien BEAUGERIE. Il devient urgent que la Commune soit propriétaire des terrains destinés à la station d'épuration.

### **TRAVAUX ECOLES**

M. le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour les travaux des écoles. Plusieurs lots ne sont pas attribués car les offres étaient incohérentes, ou surestimée. Pour le lot 8 il n'y avait pas d'offre.

Une nouvelle consultation est en cours.

### **INVESTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2019, les dépenses d'investissement suivantes :

#### **Budget Principal :**

Montant des dépenses réelles : 988 286,45 €soit ¼ 247 071,61 €à répartir comme suit :

Chapitre 20 : 20 000,00 €

Chapitre 21 : 50 000,00 €

Chapitre 23 : 177 071,61 €

#### **Budget Assainissement :**

Montant des dépenses réelles : 145 535,50 €soit ¼ 36 383,87 €à répartir comme suit :

Chapitre 21 : 12 000,00 €

Chapitre 23 : 24 383,87 €

### **MAISON CERVELLO (Agence Franco-Britannique)**

Pour permettre l'acquisition de ce bâtiment, il convient de déterminer un projet, le simple fait de vouloir contenir et éliminer la mэрule ne suffit pas.

Le Conseil Municipal opte pour la remise en état pour la création de logements locatifs.

## **ACCESSIBILITE GENDARMERIE**

M. le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour la mise en accessibilité de la Gendarmerie.

- SARL Astier : 7300 €HT
- DD P'TITS TRAVAUX : 10 926 €HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par la SARL ASTIER d'un montant de 7300,00 €H.T.

Donne pouvoir au Maire de signer le devis à intervenir une fois toutes les formalités de déclaration de travaux accomplies.

## **CONTRAT GROUPE DU PERSONNEL**

M. le Maire donne lecture du courrier du Centre Départemental de Gestion concernant la renégociation des conditions du contrat avec la compagnie d'assurance AM TRUST gestionnaire en groupement avec les assurances COLLECTEAM et YVELIN suite à leur décision de résilier à titre conservatoire les contrats d'assurance statutaire garantissant les agents CNRACL et IRCANTEC.

A la suite de cette négociation, les nouveaux taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont :

### Pour les agents affiliés à la CNRACL

- 6,05 % sur la couverture en « tout risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 5,30 % actuellement

### Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

- 1,35 % sur la couverture en « tout risques » avec une franchise de 10 jours par arrêté sur la maladie ordinaire, contre 1,15 % actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte les avenants aux contrats d'assurance statutaire modifiant les taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que susmentionnés.
- Autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

## **AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG – ADHESION ATEC**

Dans le cadre du projet de réalisation d'aménagement pour améliorer la sécurité des riverains et des usagers dans la traversée du bourg, une réunion a été organisée avec M. Panteix de l'ATEC. Pour pouvoir confier ce dossier aux services de l'ATEC il convient d'adhérer au volet Voirie-infrastructure.

CONSIDERANT l'intérêt de l'assistance qui serait apportée par cette agence dans le domaine de la voirie, pour les études et la réalisation des projets communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'agence pour le volet voirie – infrastructure.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE**

Dans le cadre des investissements engagés (Plan d'adressage, portail gendarmerie, ordinateur mairie, portes mairie...)

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

**Budget Principal :**

Diminution de crédit

Art. 2041512 - 42 877 €

Augmentation de crédit

Art. 2135 + 7 445 €

Art. 2152 + 960 €

Art. 2158 + 1 760 €

Art. 2183 + 2 040 €

Art. 21538 + 26 916 €

Art. 21578 + 3 756 €

Dans le cadre des travaux en régie :

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

**Budget Principal :**

Investissement

Diminution de crédit

Chapitre 23 - Art. 2313 : - 2015,00 €

Augmentation de crédit

Chapitre 040 - Art 2135 : + 2015 €

Fonctionnement

Diminution de crédit

Chapitre 75 - Art. 752 : - 2015,00 €

Augmentation de crédit

Chapitre 042 - Art 722 : + 2015 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modifications de crédits comme indiqués ci-dessus

<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VILLA D'ANTONE</b>
---

**Travaux végétalisation bassin :**

Dans le cadre de la mise en valeur du site de la Villa d'Antone, il convient de procéder à des travaux supplémentaires au niveau du groupe D pour la végétalisation de l'ensemble du bassin. Pour ces travaux le devis présenté par l'entreprise ARSATIS s'élève à la somme de 1373,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte l'offre présentée par l'entreprise ARSATIS pour les travaux supplémentaires.

**Travaux de mise à jour des relevés cartographiques :**

Dans le cadre de la mise en valeur du site de la Villa d'Antone, il convient de réaliser une mise à jour des relevés des structures archéologiques mises au jour depuis 2015 et des aménagements de circulation. Les relevés concernent la moitié sud des vestiges dégagés et plus particulièrement la partie est.

Suite à consultation, l'architecte propose de retenir l'offre du Cabinet EVEHA pour un montant de 2 016,00 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte l'offre présentée par le cabinet EVEHA pour la prestation de topographie.

**Renouvellement convention de mandat :**

M. le Maire propose de renouveler la convention triennale de mandat à l'Association Dupuytren Mémoire Vivante pour la réalisation des opérations liées à l'entretien et la valorisation des

vestiges de la Villa d'Antone au nom et pour le compte de la Commune. Les conditions d'exercices de ce mandat seront fixées conformément à la convention ci-annexée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de mandat pour la restauration de la villa d'Antone et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

### **REPOS DOMINICAL**

Tous les ans le magasin d'usine sollicite auprès de la préfecture l'ouverture des dimanches précédents les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser les commerces de détail à déroger au repos dominical sur sa commune jusqu'à 12 dimanches par an sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture du dimanche précédent Noël et du dimanche précédent le 1<sup>er</sup> janvier.

### **TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Département fixant le tarif du repas à la cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui est fixé à 3 € 50. L'ensemble du conseil municipal souhaite qu'un courrier soit fait au Conseil Départemental et qu'il soit publié. Une information aux parents doit être faite pour les informer de cette augmentation très importante.

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs de cantine comme suit :

<b>Cantine – prix du repas</b>	<b>3,50 €</b>
<b>Cantine enfants hors RPI* – prix du repas</b>	<b>5,00 €</b>

\* enfant inscrit à compter de septembre 2010

### **CONTRAT « ALLO PETIT VIDANGEUR »**

M. le Maire présente le contrat d'entretien du dessableur pour la station d'épuration présenté par l'entreprise « Allo le Petit Vidangeur ». Ce contrat est annuel pour 2 interventions par an. Le prix HT par intervention est de 420 €

Le Conseil Municipal unanime, accepte le contrat d'entretien du dessableur tel que présenté par l'entreprise « Allo le Petit Vidangeur » et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir

### **PROJET LAVERIE AUTOMATIQUE**

Monsieur le maire a rencontré M. DOUGE directeur du super U de Châteauneuf la Forêt représentant la Société SARL EMMA WASH serait intéressé par l'installation d'une laverie automatique sur la Commune. Cette installation pourrait se faire sur le côté du parking du gymnase à l'arrière de l'arrêt de bus. Cette laverie représente 7 m<sup>2</sup> qui seront soumis à la redevance d'occupation du domaine public. L'ensemble des frais de raccordement, d'installation et d'entretien sont pris en charge par le Sarl EMMA WASH.

Une convention sera établie entre la Commune et la Sarl EMMA WASH.

### **Installation de caméras de surveillance**

Il y a eu une recrudescence des cambriolages sur la commune ces derniers mois. Il va falloir envisager la pose de caméra de surveillance sur les accès au bourg. Il convient d'étudier le coût de telles installations et les subventions éventuelles.

### **Halle aux sports**

Ces travaux ont pris du retard. L'appel d'offres infructueux a été relancé. La halle aux sports de Pierre-Buffière devrait voir le jour en août 2019.

### **Maison médicale**

Le projet avance, il reste à trouver un terrain qui convienne. Le terrain idéal aurait été celui situé chez les Sarre, mais ils ne veulent pas.

Il y a un terrain disponible en dessous des HLM. Il n'est situé à l'écart et n'est pas très accessible.

### **Recrutements**

Pour remplacer Daniel, il a été recruté Francelin FISNOT, d'un contact agréable, qui a d'ores et déjà démontré ses qualités d'organisation, d'efficacité dans le management des agents et l'exécution des tâches.

Aurélien part au 31 décembre, il a été recruté par le Département. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Ces mobilités ont pour conséquences qu'aucun des agents de la commune n'est titulaire du permis poids lourds.

C'est pourquoi, il est envisagé de remplacer le camion qui nécessite le permis poids lourds, par un camion un peu plus petit pour qu'il puisse être conduit par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.